L'affaire Dreyfus

Paris, 27 décembre. — Le commandant Ravary a terminé l'enquête qu'il a faite sur l'affaire Dreyfus-Esterhazy, par l'audition de nombreux témoins.

La *Patrie* croit savoir que l'instruction de cette affaire sera close à la fin de cette semaine.

Paris, 27 décembre. — Plusieurs journaux du soir annoncent que M. Mathieu Dreyfus vient de déposé une plainte en diffamation contre M. Péteau et Henri Sandherr.

Notre confrère le *Soir*, croit également vrai dans la plainte, pour avoir accusé M. Mathieu Dreyfus de tentative de corruption envers le colonel Sandherr.

Une conférence de M. Lockroy

A VALENCE

Valence, 27 décembre. — M. Edouard Lockroy, accompagné de M. Maurice Faure, s'est rendu aujourd'hui à Bourg-du-Péage où le comité républicain radical avait organisé une réunion.

L'ancien ministre de la marine a fait une brillante conférence au cours de laquelle il a passé en revue les actes politiques et parlementaires du ministère Méline, dont il a énergiquement blâmé l'attitude équivoque et anti-démocratique.

Il a beaucoup insisté sur le danger, pour la République, que représente, à la nouvelle campagne cléricale et ému l'espoir que les prochaines élections législatives déjoueront les plans de la coalition de l'Eglise, de la haute finance et des oligarchies, et que le cléricalisme, qui de nouveau relève la tête, grâce à la coupable complicité du ministère Méline, sera de nouveau vaincu.

« Le programme du vieux parti républicain triomphera de nouveau », a dit en terminant l'orateur, qui a eu la plus grand succès et a été l'objet d'une ovation enthousiaste de la part des auditeurs.

TERRIBLE CATASTROPHE *de chemin de fer*

RENCONTRE DE DEUX RAPIDES

Les causes

La culpabilité du bloqueur

Vienne, 27 décembre. — Il est maintenant prouvé que si le train rapide n° 20 a pu s'engager sur la voie occupée par le train 10, c'est que cette voie était libre, du fait du bloqueur du poste-type, de Clonas, qui, très régulièrement, depuis assez longtemps, abandonnait ce poste après avoir ouvert la voie.

Voici dans quelles conditions il opérait : On sait que les « block-systems » n'ont pas seulement pour but d'ouvrir ou de fermer la voie. *Ces appareils contiennent en même temps des enclanchements combinés de telle sorte qu'ils* constituent des enregistreurs de fautes commises par des agents inattentifs, négligents ou ivres.

Il est impossible de remettre ces enclanchements en place et, par conséquent, de cacher ces fautes sans ouvrir l'appareil, en employant une clef spéciale. Or, cette clef n'est en la possession que du contrôleur, et n'est jamais confiée au personnel subalterne.

L'agent bloqueur de Clonas, qui, ainsi que je vous l'ai télégraphié hier, a été arrêté, avait fait fabriquer par un serrurier de Péage une fausse clef, avec laquelle il remettait en place les enclanchements produits par ses manœuvres, et déjouait ainsi toute surveillance. Il pouvait, dans ces conditions, après avoir ouvert la voie, s'absenter à son aise, pendant la nuit.

Voilà ce qu'on a pu découvrir, et la fausse clef du *Block-system*, trouvée sur cet employé est venue confirmer les soupçons qui pesaient sur sa complète négligence.

La régularité du service des rapides sur et parcours lui avait permis d'opérer, en toute sécurité personnelle, cette criminelle opération qui a abouti, grâce à l'arrêt du train 10, à la catastrophe d'hier.

Ces renseignements sont d'une exactitude absolue, et, bien que l'enquête continue, tu seront rendus publics dès demain.

NOUVELLES ETRANGÈRES

Formidable incendie à Londres

Londres, 27 décembre. — Un formidable incendie a éclaté, dimanche, dans le quartier de Rotherhal Green. Une maison de Dixie street, habitée par deux familles, a été complètement détruite par le feu. Une des familles, composée de sept personnes, a pu échapper au désastre, mais Mme Jerrin et ses neuf enfants, occupant l'étage, n'ont pu se sauver. Ils ont tous péri dans les flammes. Le spectacle était horrible. On ignore encore les causes du sinistre.

Les affaires de Chine

GRAVES INFORMATIONS

Londres, 27 décembre. — On télégraphie de Changhaï, à la date du 26 :

« D'après une nouvelle parvenue ici, dix-sept navires de guerre anglais sont en vue de Chefoo (Chine) (Corée). Le contre-amiral Buller, qui commande l'escadre, donne son appui à M. Jordan, le consul général d'Angleterre, qui a protesté, — et cette protestation est considérée comme un ultimatum, — contre l'attitude du roi de Corée, lequel aurait presque remis les rênes de son gouvernement à M. Schepeyer, ministre de Russie.

La protestation s'étend également au renvoi de M. J. Mac Leavy Brown, commissaire des douanes, *remplacé par un fonctionnaire russe.*

Sur la décision de M. Jordan et du contre-amiral Buller a prendre à Séoul une consignation qui va grandissant, car on n'ignore pas que le Japon a une flotte de trente navires qui attend le résultat des représentations anglaises.

Le gouvernement japonais, dans cette affaire marche d'accord avec le gouvernement anglais. On parle de l'arrivée en Corée de troupes russes commandées par le colonel Tchefchagaoff. Le bruit court à Changhaï que les Japonais s'opposeront à l'action des troupes russes.

D'après une dépêche de Londres, le gouvernement japonais a offert à la Chine de s'occuper de la réorganisation de l'armée chinoise et navale, consistant, en outre, à accorder un délai pour le paiement de l'indemnité de guerre.

Cette dernière proposition serait favorablement accueillie par plusieurs vice-rois et des personnages officiels à Pékin.

Londres, 27 décembre. — S'il faut en croire le correspondant du *Daily News* à Shanghaï, dont nous reproduisons nous réserves le grave information, la flotte anglaise serait débarquée des troupes à Chemulpo (Corée).

Suivant une dépêche postérieure du même journal, ce débarquement aurait eu pour conséquence la réinstallation de M. Mac Leavy Brown.

Un télégramme de Shanghaï au Times annonce que le *Bay, Phœnix* et quatre bateaux de guerre japonais ont quitté Chemulpo (Corée). Les mouvements de cette escadre sont inconnus jusqu'à ce jour, qu'elle se dirige vers Talien-Wan.

Le *Times* dit que Talien-Wan est le port de guerre de la Chine pour l'hégémonie, et que jusqu'à plus ample informé, le mieux est de penser que les mouvements de l'escadre ne sont motivés que par les manœuvres ordinaires.

Une conférence internationale

Londres, 26 décembre. — Le gouvernement britannique se propose d'inviter les grandes puissances à nommer des délégués aux affaires de la Chine, dont les séances auront lieu dans une capitale du continent.

Chronique Régionale

Les socialistes Calaisiens

M. Deleclize et ses rares partisans, dont on se rappelle les démêlés avec M. Bahelem, maire de Calais et la section du Parti ouvrier de cette ville, avaient fait appel à une grosse personnalité collectiviste libérée pour prouver une réunion publique. On avait annoncé l'arrivée de M. Lafargue, maire de Lille, pour présider la séance. C'est le colonel Sover qui vint pour le remplacer.

Le *Petit Calaisien*, journal socialiste, donne de cette réunion un compte-rendu bien curieux.

Dans la salle, cinq à six cents personnes, apparaissent, pour la majeure partie, à la classe ouvrière, attendant paisiblement, après avoir payé six sous d'entrée.

Celui qui fut le grand citoyen ne devait, au fond, pas être pour grand chose, puisqu'il avait pris la précaution d'amener sa fille, qui très crâne, le précédait, sûre d'elle, comme le sont toutes les femmes, quand elles sont jolies.

Derrière Mademoiselle Deleclize, venaient son père, le brave colonel, Zévaès Courageux, Nedoncelle et Clovis.

Quelques applaudissements, largement couverts de formidables huées, accueillent quand le public, lont à l'heure si calme, et les nouveaux venus gagnent l'estrade, où sont déjà installés le commissaire de police Trépin et son secrétaire.

— Assis! silence! crient Salembier et quelques-uns de ses amis épars dans la salle.

Tant bien qui mal, on obéit.

Deleclize s'avance alors et veut parler.

Les huées recommencent et couvrent sa voix.

Il agite une énorme sonnette.

Les huées redoublent.

Par lambeaux quelques phrases nous parviennent :

« Mes amis ont désigné le bureau... »

« Salembier, Salembier ! » crie le public.

« ...le colonel Sover, président... »

« Salembier ! Salembier ! »

« ceux qui ne veulent pas écouter, je les plains... »

« — Le bureau, le bureau. Salembier ! »

« ... Si vous désirez, vous comprendrez... »

« — Salembier ! Salembier ! Salembier ! »

En voilà pour vingt minutes.

Enfin, en désespoir de cause « Alfred » se décide à dire.

« — On me fait passer le nom du citoyen Salembier... je le nomi aux voix. »

Cinq ou six cents mains se lèvent agitant des chapeaux, des cannes, etc., etc.

Vingt-cinq à trente mains se lèvent pour M. Deleclize.

Salembier est déjà sur l'estrade, où l'accueillent les applaudissements et les bravos.

Le calme rétabli, il veut prendre la présidence.

Deleclize et les siens ne l'entendent pas ainsi. Le grand chef des agglomérés reprend du bureau la place qu'il avait quitté pour essayer de parler et n'en veut plus démarrer.

Salembier, très à l'aise, s'assied dans un coin.

Zévaès s'avance, les bras croisés, dans une pose que ne désavouerait pas Lucien Peron, et veut reprendre l'attaque.

— Le bureau ! le bureau ! le bureau !

Vaut pour « dresser les Calaisiens », l'intéressant jeune homme, qui, ayant fait renoncer le petit travail, et, tantôt debout, tantôt assis sur le bord de la table, fait tête jusqu'à onze heures, en l'adjurant, en vertu de son nom sacré, additionnée de Courageux.

Il faut avouer que, pour un gamin qui a du culot, celui-là en manque pas.

Cela ne change toujours rien aux dispositions du public, qui, chaque fois que l'avocat de Deleclize veut ouvrir la bouche, lui rappelle avec énergie que Salembier est du président, et qu'il reste à dire son sentiment.

Lui, fait le sourd.

Je vous dis qu'il a un culot énorme !...

Le brave colonel a Courageux le récit des ennuis que lui causent, d'une part, les sociétés concurrentes, et, d'autre part, l'administration dont quelles il opère, d'autre part, la bruit fait en ce moment dans la presse affoud du nom et des actes de son ami, le président Salembier-Perrot.

Un instant, le citoyen Lemercier, conseiller municipal et sauliemol homonyme du précédent, apparaît à la tribune. Il veut faire une proposition que personne ne prétend écouter, avant que le bureau soit complété, sous la présidence de Salembier.

Zévaès reprique alors « au trot ».

Après mainte efforts pour faire revoir le public sur l'élection de Salembier comme président, il se décide enfin à accepter le fait accompli et propose de nommer les assesseurs. Une double clameur éclate.

— Dehors !

— Corbeau !

Ces deux citoyens rejoignent Salembier sur l'estrade, et sont applaudis... vous pouvez comprendre.

Dans les coulis, deux ou trois Deleclizeaux affichent comme des merles.

Le bravo colonel va demander je ne sais quoi au commissaire, puis revient à son tour parler.

Fort heureusement pour ses amis, il n'y peut pas venir; car, sans le talent de son fils, il n'eut vraisemblablement, sans aucun doute moyen de les achever.

Sa tentative est accueillie par les cris de :

— *A bas Sover!*

— *A bas le cameléon!*

— *A bas... le policier!* etc., etc.

L'orateur carbure sa barbe, et, ventripotent, regagne sa chaise.

Il est onze heures vingt.

Personne évidemment ne pourra plus parler.

Aussi Salembier, applaudi à tout rompre, produit à la perte de la séance.

Deleclize, précédé de ses amis et de sa fille, quitte l'estrade, puis la salle.

Le jeune Zévaès, lui, furieux de son « dressage » manqué, n'a pu se résigner à partir qu'après avoir, avec une courtoisie plutôt bénoise, lancé, à plusieurs... bouche, le mot de Cambronne à l'auditoire.

Et le *Petit Calaisien* d'ajouter :

— Cent bien là-dedans, en effet, qu'est désormais ce pauvre Alfredi! dit à côté de nous le camarade Bodiar.

Le fait est qu'on ne saurait y être davantage.

Dans un article de commentaires sur cette réunion, le *Petit Calaisien* ajoute encore :

Si, au lieu de vouloir imposer la présidence de contre-Salembier, après avoir pompeusement annoncé cette de M. Deleclize, les gens de la rue agglomérée avaient accepté le bureau que — nous le répétons — l'assemblée avait le droit d'agir, s'ils avaient accepté le bureau proposé par le parti ouvrier, ils auraient conservé leur prestige et leur influence, sans doute lorsque ses sérieuses et utiles paroles d'une façon toute différente.

C'est donc leur propre faute, leur faute que nos amis *tractieux* républicains, qui seuls ont déchaîné l'orage, ne peuvent pas leur prouver !

En tout cas, MM. Zévaès et Sover doivent savoir maintenant — et M. Deleclize le leur avait tainé l'avoir — que les gens de Calais ne sont pas de ceux qu'on dresse et dont on peut impunément flatter aux pieds les ressentiments, la dignité et les droits !

C'est non-seulement un échec pour les collectivistes libres mais aussi pour le grand comité national et pour M. Jules Guesde qui s'étaient prononcés pour M. Deleclize contre M. Salembier.

La culotte des cavaliers

Le ministre de la guerre a fait étudier à nouveau les culottes des cavaliers. Il aurait lieu d'apporter à cette partie de la tenue. Il n'est pas, tout dernièrement, aux cavaliers de Vincennes de Calais se sangl pas de ceux qu'on dresse et dont on peut impunément flatter aux pieds les ressentiments, la dignité et les droits !

Ces culottes, dans leur forme actuelle, dégagent le cavalier, lui donnent toute liberté d'allures et surtout lui permet d'être à l'aise dans son habillement.

Chronique Locale

ROUBAIX

M. JULES GUESDE

Le *Réveil du Nord* dément que M. Jules Guesde ait abandonné la lutte à Roubaix. *Le député sortant a été choisi, nous dit-il, comme candidat par un congrès socialiste tenu à Wattrelos, et il le maintient à Roubaix.*

M. Jules Guesde avait, paraît-il, bonne envie d'accepter les offres qui lui étaient faites à Saint-Denis. Mais les frères et amis lui ont fait comprendre qu'il ne pouvait pas « abdiquer » sans prétexte que les chances de succès sont très aléatoires, il a dû se résigner à affronter l'échec certain qui l'attend.

LES ÉLECTIONS des Conseillers prud'hommes ouvriers

Le Conseil de Préfecture, réuni cet après-midi sous la présidence de M. Grand, a rendu son arrêt concernant les élections des conseillers prud'hommes ouvriers.

Le Conseil de Préfecture a rejeté les conclusions des prolétaires en ce qui concerne les sieurs Segard, Lepers et Carrette ; l'élection du sieur Vandeputte est annulée.

Choses du Vélodrome

Nous annoncons que M. Naduad, le très compétent directeur du Vélodrome, doit cesser ses fonctions au 31 décembre.

Ce n'est pas sans regret que les cyclistes apprendront ce départ, et le public roubaisien regrettera cette perte en souvenir des admirables réunions que la grande compétence de M. Naduad savait organiser.

En quittant la direction du Vélodrome, M. Naduad abandonne aussi la rédaction du *Nord Sportif* ; la saisi son départ se fera vivement sentir.

Question d'octroi

La Cour de cassation vient de régler souverainement un cas qui intéresse les industriels et les entrepreneurs à le double titre. La *Société industrielle et commerciale de Roubaix* croit utile de porter à la connaissance du public la solution intervenue :

La Cour,

Ouï le rapport de M. le conseiller Petit, les observations de l'avocat de la ville de Roubaix et les conclusions de M. l'avocat général Ilaiot.

Sur le moyen unique pris de la violation du tarif de l'octroi et des articles 347 et 525 du Code civil.

Attendu que le tarif de l'octroi de Roubaix soumet à la taxe « les tubes et tuyaux en métaux de toutes formes pour constructions immobilières » qu'en regard de cette disposition est insérée l'observation supplémentaire suivante : « les métaux pouvant être employés dans les ouvrages de maçonnerie, pour asseoir, sceller ou encloncer les machines, ainsi que ceux pouvant servir à la construction des bitumets, pour les objets en métaux adhérant au sol, on la toute construction généralement quelconque sont seuls imposables; qu'il ressort clairement de ces termes que les mots « et tuyaux » visés par le tarif sont ceux qui entrent dans les constructions immobilières, qui y sont scellés, unis ou incorporés.

Attendu que le jugement attaqué constate que les tuyaux qui ont servi à l'établissement des ascenseurs automatiques en cas d'incendies dans l'usine Mullier frères, loin d'être scellés à la maçonnerie ou d'adhérer au sol de l'immeuble, sont seulement suspendus aux sommiers intérieurs de la filature par des brides métalliques et qu'ils viennent tous se rattacher à un tuyau de descente en fonte en tôle plaine d'eau purement et simplement posée dans les combles et que l'appareil ainsi constitué n'est, à tous égards, ni un ouvrage, ni une fabrique aussi facilement qu'il a été posé, qu'en décidant ainsi cet état de fait que ces tuyaux n'ont pas été employés à une construction immobilière et qu'ils ne sont pas des tuyaux assujettis aux droits d'octroi, le jugement attaqué n'a pas violé le tarif ni les articles 347 et 525 du Code civil.

Par ces motifs :

Rejette le pourvoi, condamne la ville demanderesse à l'amende.

Fait et prononcé à l'audience publique de la cour de cassation, chambre des requêtes, le huit décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Violences légères

Un procès-verbal pour violences légères a été dressé au nommé Augustin Demester, âgé de 21 ans, journalier, demeurant à Lille, rue du Grand-Chemin, 44, chez M. Beaufort et Cie, fabricants de caisses.

Ce feu a pris naissance dans la scierie. Ce sont des jeunes gens qui passaient qui ont donné l'alarme.

Malgré de prompts secours, presque tout a été détruit excepté un magasin renfermant des marchandises finies. La cause du sinistre est inconnue. Les dégâts sont evalués à 15,000 fr. environ. Il y a assurance.

Une chute dans un escalier

Dans notre numéro d'hier, nous avons parlé d'un sieur Henri Vienne, âgé de 67 ans, qui avait fait une chute dans ses escaliers samedi soir. M. le docteur Leurelle l'avait fait admettre à l'Hôtel-Dieu. Hier matin l'état du blessé s'était fort aggravé et il a été administré.

Section des ivrognes

Les nommés Charles Bonckout, âgé de 36 ans, demeurant à Lille et Emile Tonghe, âgé de 47 ans, demeurant rue Poffart, ont été arrêtés pour ivresse et cerouns au dépôt.

Cabaret ouvert après l'heure

Un rapport a été fait à la charge de M. Dewitte, cabaretier, rue des Fleurs, pour avoir laissé son établissement ouvert après l'heure réglementaire.

Exigez le nom

Parmi les *savons au musc* qui s'offrent à votre choix, vos préférences s'adressent très justement aux numéros 29, 11, 167 et 254 bis, qui portent tous le nom de Victor Vaissier, et ne contiennent que du musc pur. Mais n'oubliez pas d'exiger le nom sur chaque pain.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

5, rue du Château, 5

Séance du 26 Décembre 1897

	Versements			
Samedi.	Samedi	- dep. dont	nouv.	
Id.	Dimanche	214	—	42	—	35,473
Lannoy	—	21	—	2	—	2,502
Croix	—	4	—	—	—	490
Wattrelos	—	18	—	3	—	3,320
Aucq	—	5	—	—	—	295
Totaux	.	261	—	52	—	42,281

Remboursements			
Samedi.	Samedi	» remboursements	» »
Id.	Dimanche	113	—	50,208 84
Lannoy	—	14	—	5,963 71
Croix	—	6	—	3,406 53
Wattrelos	—	3	—	662 05
Aucq	—	1	—	» »
Totaux	.	137	—	59,950 10

Les opérations, pour le mois de décembre sont suivies :

A Roubaix, par MM. A. Delaire-Varlet et Jean Desurmont, directeurs, et MM. L. Wibaux-Prouvost et Victor Carvenne, directeurs-adjoints. — A Lannoy, par MM. Julien Delaire, Jules Delaire, Alfred Mathieu, Nicodème et Jules Delaire-Lannoy. — A Wattrelos, par MM. Henri Delerot et Abel Hennebelle, rue Neuve-Wattrelos et J.-B. Croupet.

Ordre du service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les remboursements aux remboursements, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 heures 1/2. Les remboursements ont lieu les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, huit jours après la demande.

Le Caissier,

FRÉMONT.

AVIS. — A l'occasion du premier de l'an, la Caisse sera fermée le samedi 1er janvier 1898.

TOURCOING

L'amour des collectivistes

pour les ouvriers malheureux

Il nous a été donné de voir dimanche soir une malheureuse famille composée du père, de la mère et de toute une nichée d'enfants qui attraient lamentablement.

Cette famille venait solliciter au bureau central un billet de logement pour la nuit.

Aux questions posées au chef de famille, il répondit : qu'ouvrier mécanicien à Cherbourg, il se trouva tout-à-coup sans travail et avait dépensé tout son rapatrié dans sa ville d'origine qui est Roubaix.

C'est dimanche matin que la famille arrive à *Roubaix*.

Le père alla trouver à son domicile une amie socialiste Carette.

Celui-là, pensait-il, devait être porté pour les ouvriers. Mais le brave homme, après avoir écouté les doléances du malheureux père de famille se borna à lui dire que comme c'était dimanche, la mairie était fermée, et qu'il ne pouvait rien faire.

Devant les supplications du pauvre diable qui pleurait pour ses miches au ventre vide, le maire l'envoya à la *Bourse du pain*.

Il s'y rendit et cette institution privée remit à la malheureuse famille un secours.

L'après-midi, nouvelle démarche de l'ouvrier chez le maire Carette pour solliciter enfin un secours permettant d'abriter la femme et les enfants pendant la nuit.

Il est dimanche, répète le maire nommé par les ouvriers. Allez à Tourcoing où vous donnera des billets de logement et alors demain « on *coira* ».

Voilà pourquoi cette intéressante famille débarqua à Tourcoing et fut pourvue du gîte pour la nuit.

Que penseront les ouvriers qui ont installé à la *Maire de Roubaix leurs « frères de misère »*, sur la façon sans-gêne et si peu humaine dont par eux sont traitées les malheureux momentanément atteints par le chômage.

Heureusement que les bourgeois ont le cœur un peu moins dur, sans cela les miséreux pourraient mourir de faim et de froid.

GUY.

Adjudications des fournitures aux Hospices

Hier, à eu lieu à l'Hospice Général, rue d'Havré devant la commission administrative réunie l'adjudication sur soumission cachetée de très nombreuses fournitures à faire aux Hospices en 1898.

Les articles adjugés hier étaient au nombre de 128 classés sous 128 numéros.

Nous nous bornerons à indiquer le prix fait pour les fournitures principales.

Comestibles. — La viande de bœuf : 28,000 kilos à fournir, adjudicataire M. Van Ingelandt, à 1 fr. 30 c. Viande de mouton et de veau adjugée à M. Delaigle à 1 fr. 735 quantité à fournir 3,200 kilos mouton et 7,200 kilos veau.

Bière 980 hectolitres : adjudicataire M. Masurel à 9 fr. 49 l'hecto.

Beurre frais 4 fr 90 kil. M. Dubrulle, à 2.29. Lait 1 fr. 0.025 M. Delaisnoy, *id id id*. Fromage, Œufs, 156.000, M. Dubrulle, à 6,72 le cent. Pommes de terre, 37,000 kil. M. Selosse, 8 fr, les cent kilos.

Pour les articles d'épicerie, les principaux adjudicataires sont MM. Santerre, Planckaert, Rimmaert, Bonnebo, Franchomme et Baudin.

Chauffage : 40 stères Charbon de terre : 550 tonnes mines de Lens, à 14 fr.; 1 tonne 650 de charbon de Bruxi, M. Delannoy, à 20 fr. 89.

Huile : 530 litres, Franchomme.

Pour les articles de linge et habillement, les principaux adjudicataires sont MM. Lehembre, Leroy, Migeon, Ségard, Vion, Boret, et pour la mercerie, MM. Lefebvre, Grenelle, Salmann.

Dans les articles divers, nous trouvons MM. Boasu, Lelong, Parent, Cordier.

Les concurrents ont été adjugés à M. Leruste, à 5 fr. 45.

En général, les prix offerts ont été assez avantageux.

Les vins et spiritueux seront adjugés jeudi.

Adjudications

Hier après-midi, il a été procédé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sendlar, adjoint au maire, assisté de MM. Lepelat et Dincombe, conseillers municipaux et en présence de M. Verzenet, directeur de la voirie et M. Boilet, conseiller municipal à l'adjudication des travaux de construction d'un aqueduc au boulevard Gambetta dans la partie comprise entre la rue Victor-Hugo et l'église du Sacré-Cœur.

Devis : 7,500 francs.

Out soumissionné : MM. Derville, 3 0/0 ; Masquelier, 0'50 0/0; L. Collin, 3.50 0/0; Delplanque, 4 0/0. Oyanie Lhost, adjudicataire au rabais de 5 0/0.

Candidature socialiste

L'organe socialiste nous a appris que dans une réunion des groupes socialistes, la candidature de M. Léon Duvillard a été acclamée.

M. Ducroeq Léon est de Marcq ; il a, vers 1884, été élu conseiller d'arrondissement républicain pour le canton Nord contre son frère, M. Paul Ducroeq, notaire à Marcq, que soutenaient les réactionnaires.

Depuis de nombreuses années déjà, M. Léon Ducroeq a quitté le pays et habite le Midi, croyons nous.

Vol

Dans la nuit de dimanche à lundi on s'est introduit chez les époux Saban, cabaretier, boulevard Gambetta, en passant par le derrière de l'habitation. Rien n'a été volé, on a alcoolé fines s'empara d'une motte de beurre du poids de 15 kilos.

Halluin. — Une enquête a été ouverte par M. le commissaire de police sur des actes indéfinissables commis au préjudice de Mademoiselle Charles-Louis, tisserand, rue St-Pierre, dans le coupe de l'estaminet « A la Baleine » rue Saint-André à Halluin le 20 courant.

On sait des enfants âgés de 9 à 11 ans qui auraient été témoins des faits reprochés au susnommé.

— Les fêtes de Noël se sont passées dans la plus grand calme à Halluin, à tel point, qu'un gendarme extraordinaire, que deux jours de fêtes consécutifs avait pu se passer sans que les pubins aît fait d'arrestation ni relevé de contravention.

Wattrelos. — *La Fraude.* — Dimanche après-midi, les douaniers se rendaient à la pleine Cellin, arrêtait un nommé Séraphin Alterman, âgé de 16 ans, demeurant à Roubaix, qui passait en fraude 5 kilos 500 de café, valeur 16 francs 50.

Il a été remis entre les mains des gendarmes de Wattrelos qui l'ont conduit à Lille.

Charbon. — M. Lefrançois, marchand de charbons à Tourcoing, avait commandé, à un dépôt

LA DONATION BRAME

Croix. — Nous avons dit hier, que cette fondation constitue une rente annuelle de trois cents francs et que cette rente, divisible en trois parts au maximum, n'est pas bien grande pour des personnes nécessiteuses, dont le dévouement envers leurs parents vieillards ou infirmes, mérite d'être signalé.

Suivant la volonté du testateur, une commission spéciale composée du curé-doyen, du premier inscrit sur la liste des bienfaiteurs de la Donation (sauf circonstance), du notaire (M. Ducroq) et du premier héritier immédiat (Madame Wallaert) ou de son représentant est chargée du bon fonctionnement de cette œuvre philantropique et de donner à la répartition de la rente toutes garanties d'impartialité.

L'acte de générosité accompli par M. Brame méritérait plus de soucis de la part de ceux qui ont assisté à sa mort et qui, *ne se rencontrant pas si souvent de tels exemples pour qu'il faille*, en manquant à un devoir sacré, décourager les meilleures volontés.

Il n'entre pas dans nos intentions de critiquer la répartition qui vient d'être faite ; mais nous croyons que le curé, le notaire et l'héritier ou son représentant devraient examiner ensemble les titres des ayants droit à la rente de la donation et en proclamant solennellement les noms des candidats.

La politique a aujourd'hui tant d'empire sur nos conseils municipaux, qu'il est dangereux d'abandonner aux à la seule appréciation du premier élu du peuple (lire : du président M. Desbarbieux) le valeur des actes à recompenser.

Ce partage en trois parts égales que le testateur semble n'autoriser qu'exceptionnellement, ne permet-il pas de supposer qu'on fait obéir à d'autres préoccupations.

Avec la meilleure volonté et le plus grand désintéressement, le conseiller populaire aura toujours beaucoup de peine à pouvoir affirmer son salaire indépendance.

Ne sera-t-il pas toujours des sollicitations pressantes ? Pourra-t-il en toute occasion ne pas satisfaire ou obliger les amis politiques ?

Ne profitera-t-il pas de cette circonstance pour entraîner des hésitants et rendre plus affirmatif des indécises restes jusqu'alors sans opinion ?

Autant de questions que nous ne voulons pas résoudre.

Aussi répétons-nous que c'est en observant strictement les volontés de M. Brame qu'on pourra susciter de nouveaux dévouements.

Le droit et l'intérêt sont de nos ouvriers. Égalité entre tous les citoyens, a quelque parti qu'ils appartiennent, exigent que les exécuteurs testamentaires fassent dorénavant leur devoir.

Il aura sa place de signaler les inconvénients que leur indifférence pourrait faire surgir pour qu'ils se rappellent que toute œuvre qui intéresse les pauvres est une mission sacrée que tout bon citoyen doit accepter et remplir consciencieusement.

C'est au nom des déshérités et sans aucun esprit de critique que nous faisons appel à leur entier dévouement pour l'avenir.

GUY.

Mouvaux — *Résultat d'adjudications du 27 décembre 1897.* — Fournitures classiques. — M. Degez, libraire à Douai, seul soumissionnaire, a été adjudicataire des fournitures classiques aux élèves des écoles communales de garçons et de filles pour l'année 1898, avec un rabais de 41 fr. 50 pour cent.

LILLE

Le crime de la rue Colbert

Sablon mis en liberté. — Ordonnance de non-lieu. — Le libéré en famille. Du Palais de Justice à Wazemmes. — Manifestations diverses.

Ainsi que nous l'avions fait prévoir par les renseignements très précis que nous avions obtenus relativement à la contre-enquête ouverte par le parquet général de Douai, la Chambre des mises-en-accusation considérant qu'il n'y avait pas assez de preuves contre Sablon, a ordonné sa mise en liberté. Le parquet de Lille en a été avisé aussitôt.

Le cas de Sablon

On se souvient du mouvement qui avait amené l'incarcération de Sablon à la maison d'arrêt de Lille. L'enquête ouverte successivement par M.M. Vitry, Ovignecur, Lemaire, Juge d'instruction, avait établi que le portemanteau de Mme Plaisant avait disparu, enlevé des poches de la victime par l'assassin : retrouver ce portemanteau, c'était donc mettre en main de façon péremptoire la culpabilité du criminel. Il avait dû, en effet, se débarrasser aussitôt de cette preuve compromettante. Partant de ce principe, la sûreté opérant qu'il y avait lieu de faire vider les lisses d'aisance chez la mère de Sablon et chez sa maîtresse. Une commission rogatoire fut demandée à M. Vitry, juge d'instruction, qui remit l'autorisation samedi matin.

Aussitôt la sûreté procéda à ces diverses opérations. M. Dumont, directeur d'une société de vidanges, mit à leur disposition une de ses pompes et, samedi matin, un premier travail était exécuté en présence des agents de sûreté Leclercq et Carpentier, chef de la sûreté, qui habite rue de l'Hôpital Saint-Roch, cour Legros. *Ces premières opérations ne donnèrent* aucun résultat.

Sans se décourager, les recherches furent renouvelées lundi matin, rue d'Arcole, 58, où Sablon avait été domicile avec sa maîtresse, Adèle Delvalée, femme Vandenkerque. Cette fois, une de ces lisses, chez la mère qui ne s'adaptait à aucun des appartements de cette maison, où demeurent plusieurs ménages. En hâte, M. Bronze, chef de la sûreté et l'agent Leclercq se rendirent chez M. Plaisant.

Ce dernier reconnut parfaitement la clef de l'appartement de sa mère ; mise sur la serrure, elle ouvrit parfaitement la porte de Mme Plaisant.

Devant cette preuve, M. Broigne n'hésita pas : il donna l'ordre à l'agent Leclercq de se mettre aussitôt en campagne et d'arrêter immédiatement Sablon.

L'agent Leclercq qui n'avait jamais cessé de surveiller Sablon, savait que chaque matin depuis le jour où il avait été mis à la porte de la maison, l'incriplé se rendait aux halles Centrales où il faisait sa provision de moules et de légumes.

On sait en effet que Sablon se trouvant sans place avait choisi le métier de balladeur et vendait dans le quartier des légumes et du poisson.

Il le retrouva, vers 10 heures, en train de marchander des moules : il lui intima l'ordre de le suivre et le conduisit sans protestation de sa part au poste de la sûreté, rue de la Bleuse, où M. Broigne, prévenu, l'attendait. A dix heures, M. le chef de la sûreté se rendait au parquet et il était décidé entre M. Vitry, juge d'instruction et Sablon, qu'il serait conduit à Douai à 2 heures 1/2. Vers 3 heures Sablon, les menottes au poing, arrivait chez le juge, accompagné de l'agent de sûreté Leclercq. M. Vitry, en présence de M. Broigne, procédait aussitôt à un premier interrogatoire.

Presqu'aussitôt M. Broignes quittait le parquet, accompagné de l'agent de sûreté Leclercq et *Carpentier, il gagnait par le tramway B* la rue de l'hôpital St-Roch où vis-à-vis de la demeure de Sablon et à Adèle Delvalée une première perquisition avait lieu.

Divers menus objets achetés récemment furent saisis, notamment une balance de 3 fr. 60, un dévidoir.

Après une visite à la cave longue quinze jours avant, au 43 de la rue d'Arcole, par Sablon pour y déposer sa provision de légumes, visite qui n'amena aucun résultat, M. Bronze, M. Bronze, auquel étaient venus se joindre deux autres agents, Place et Gérère, se rendait à la chambre d'Adèle Delvalée et de Sablon. Cette fois, au second étage de l'estaminet Metro et occupée par les deux amants depuis huit mois.

On put croire un instant que l'instruction était bien heureuse malgré la découverte du gilet, en effet Mme Metro qui, par un scrupule fort compréhensible qu'une chef avait été aux personnes présentes, les divers incidents de sa longue détention.

A la sortie d'un de ces cafés vers deux heures, Sablon a été l'objet d'une petite manifestation. Une centaine de personnes ayant appris qu'il avait eu leur présence, Sablon, l'ont acclamé. Un cabaretier de la rue St-Sauveur a même mis à sa disposition un certain nombre de cartes, lui donnant droit à diverses consommations.

Vers quatre heures, toujours accompagné de sa mère, Sablon revenait au Palais-de-Justice où il demandait à voir le M. *Fredhomme*. Comme celui-ci était occupé, Sablon s'adressa à M. du Bouquet du Florion, substitut.

Sablon venait réclamer les balances, le décalitre, les poupées et ses petites sœurs et les 38 francs qu'on avait trouvés sur lui.

Comme le parquet de Douai avait seul autorité pour lui rendre ces divers objets, M. du Bouquet de Florian a télégraphié aussitôt à Douai.

Du parquet, Sablon et sa mère se rendirent à nouveau dans les estaminets de la place du Palais-de-Justice où plusieurs manifestations ont eu lieu. Pendant ce temps, Adèle Delvalée avait rejoignez Wazemmes pour annoncer à ses amis et connaissances de Sablon la nouvelle de sa mise en liberté.

A Wazemmes

Perdue par une des anciennes locataires pendant l'absence de Mme Thierry, rue Neuve, cuitrière, demeurant actuellement rue de Bailleul. Mais il s'agissait d'une clef simple et non d'une clef de sûreté : la confusion n'était donc pas possible.

M. Broigne et les agents de sûreté, visitèrent de fond en comble les *placards* et les *armoires*. Un nouveau d'achat récent, sans place toute neuve furent saisis. C'est alors que l'agent Leclercq aperçevant l'horloge dit à son chef : « Il y a peut être bien un chat dans l'horloge ! »

A l'intérieur de l'horloge se trouvait un couteau d'or contenant 70 francs. Cette dernière découverte amena l'arrestation d'Adèle Delvalée promise en liberté provisoire jusqu'à ce que son innocence ayant été établie et de Sablon maintenu jusqu'aujourd'hui sous les verrous.

L'attitude d'un inculpé

Il faut reconnaître, et très impartiaux en l'affaire, nous l'avons dit, l'attitude de Sablon n'a jamais varié. Depuis le jour de son arrestation, il n'a cessé de déclarer qu'il était innocent et, que le rouleau d'or avait été certainement placé par l'assassin ou par un individu qui lui en voulait. A l'appui de ses dires, il rappelait qu'il avait demandé à M. Métro, cabaretier, de nettoyer sa chambre et de régler son horloge.

Depuis le 8 octobre, date de son arrestation jusqu'au 26 décembre, jour de sa libération, il n'a point varié dans ses déclarations. Ces dires ont été au reste recueillis par son avocat, Me Delesalle, qui les a mentionnés dans un mémoire auquel